



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 7 JUILLET 2025

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Zohra OUAGUEF

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, M. Alexandre MALFAIT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : M. Laurent DUPORGE, M. Pierre GEORGET, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Steeve BRIOIS.

Assistant également sans voix délibérative : M. Bertrand PETIT.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Michel DAGBERT, M. Jean-Marc TELLIER, M. Jean-Louis COTTIGNY.

PARTENARIAT ÉDUCATIF - BIENVENUE AU COLLÈGE

(N°2025-314)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L.1111-4 ;

Vu le Code de l'Éducation et notamment ses articles L.213-2 et suivants et L.216-2 ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et, notamment, son article L.115-1 ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2023-211 du Conseil départemental en date du 13/05/2023 « Le collège

de demain : vers une nouvelle démarche partenariale et actions éducatives mises en œuvre dans les collèges publics du Pas-de-Calais » ;

Vu la délibération n°2022-484 du Conseil départemental en date du 21/11/2022 « Agir avec vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais - Pacte des réussites citoyennes » ;

Vu le Règlement Intérieur du Conseil départemental du Pas-de-Calais et, notamment, ses articles 18, 20 et 29 ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 3^{ème} commission « Éducation, culture, sport et citoyenneté » rendu lors de sa réunion en date du 24/06/2025 ;

Madame Blandine DRAIN, intéressée à l'affaire, n'a pris part ni au débat, ni au vote.

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'attribuer aux 125 collèges repris au tableau joint, d'une part les dotations liées aux journées de cohésion en faveur des élèves de 6^{ème}, et d'autre part la participation au carrefour des parents pour un montant prévisionnel de 339 306 €, au titre de la rentrée scolaire 2025, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 2 :

Les dépenses visées à l'article 1 de la présente délibération s'imputeraient sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	CP €	Dépense €
C03-288E01	6568//93288	Dotations pour activités pédagogiques périscolaires	1 450 125,00	339 306,00 €

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 43 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 1 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 7 juillet 2025

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

Financement de la journée de cohésion 6ème et du carrefour des parents par collège 2025-2026

TERRITOIRE	COLLEGE	VILLE	Nombre d'élèves	Dotation par collège journée de cohésion (20€/élève)	Dotation par collège carrefour des parents (2€/élève)	Total financement par collège
ARRAGEOIS	Adam de la Halle	ACHICOURT	129	2 580 €	258 €	2 838 €
AUDOMAROIS	Jean Jaurès	AIRE-SUR-LA-LYS Cedex	154	3 080 €	308 €	3 388 €
LENS-HENIN	Jean Vilar	ANGRES	130	2 600 €	260 €	2 860 €
ARTOIS	Liberté	ANNEZIN	136	2 720 €	272 €	2 992 €
CALAISIS	de l'Europe	ARDRES	160	3 200 €	320 €	3 520 €
AUDOMAROIS	Pierre Mendès France	ARQUES	142	2 840 €	284 €	3 124 €
ARRAGEOIS	Marie Curie	ARRAS	115	2 300 €	230 €	2 530 €
ARRAGEOIS	Charles Péguy	ARRAS	80	1 600 €	160 €	1 760 €
ARRAGEOIS	Gambetta	ARRAS	82	1 640 €	164 €	1 804 €
ARRAGEOIS	Jehan Bodel	ARRAS	143	2 860 €	286 €	3 146 €
ARRAGEOIS	François Mitterrand	ARRAS	96	1 920 €	192 €	2 112 €
ARRAGEOIS	Jean Monnet	AUBIGNY-EN-ARTOIS	160	3 200 €	320 €	3 520 €
ARTOIS	Lavoisier	AUCHEL	102	2 040 €	204 €	2 244 €
ARTOIS	Madame de Sévigné	AUCHEL	100	2 000 €	200 €	2 200 €
MONTREUILLOIS-TERNOIS	Jean Rostand	AUCHY-LÈS-HESDIN	40	800 €	80 €	880 €
ARTOIS	Joliot Curie	AUCHY-LES-MINES	140	2 800 €	280 €	3 080 €
CALAISIS	du Brédenarde	AUDRUICQ	160	3 200 €	320 €	3 520 €
MONTREUILLOIS-TERNOIS	du Val d'Authie	AUXI-LE-CHÂTEAU	40	800 €	80 €	880 €
ARRAGEOIS	du Val du Gy	AVESNES-LE-COMTE	95	1 900 €	190 €	2 090 €
LENS-HENIN	Paul Langevin	AVION	112	2 240 €	224 €	2 464 €
LENS-HENIN	Jean-Jacques Rousseau	AVION	120	2 400 €	240 €	2 640 €
ARRAGEOIS	Carlin Legrand	BAPAUME	138	2 760 €	276 €	3 036 €
ARTOIS	Jean Moulin	BARLIN	142	2 840 €	284 €	3 124 €
MONTREUILLOIS-TERNOIS	Belrem	BEAURAINVILLE	120	2 400 €	240 €	2 640 €
MONTREUILLOIS-TERNOIS	Jean Moulin	BERCK-SUR-MER	180	3 600 €	360 €	3 960 €
ARRAGEOIS	Jacques-Yves Cousteau	BERTINCOURT	75	1 500 €	150 €	1 650 €
ARTOIS	Paul Verlaine	BÉTHUNE	149	2 980 €	298 €	3 278 €
ARTOIS	George Sand	BÉTHUNE	180	3 600 €	360 €	3 960 €
ARTOIS	Albert Debeyre	BEUVRY	194	3 880 €	388 €	4 268 €
ARRAGEOIS	Germinal	BIACHE-SAINT-VAAST	170	3 400 €	340 €	3 740 €
LENS-HENIN	David Marcelle	BILLY-MONTIGNY	120	2 400 €	240 €	2 640 €
BOULONNAIS	Pierre Daunou	BOULOGNE-SUR-MER	128	2 560 €	256 €	2 816 €
BOULONNAIS	Angellier	BOULOGNE-SUR-MER	90	1 800 €	180 €	1 980 €
BOULONNAIS	Paul Langevin	BOULOGNE-SUR-MER	85	1 700 €	170 €	1 870 €
ARTOIS	Albert Camus	BRUAY-LA-BUISSIÈRE	99	1 980 €	198 €	2 178 €
ARTOIS	Edmond Rostand	BRUAY-LA-BUISSIÈRE	120	2 400 €	240 €	2 640 €
ARTOIS	Simone Signoret	BRUAY-LA-BUISSIÈRE	91	1 820 €	182 €	2 002 €
LENS-HENIN	Anita Conti	BULLY-LES-MINES	195	3 900 €	390 €	4 290 €
CALAISIS	Jean Jaurès	CALAIS	115	2 300 €	230 €	2 530 €
CALAISIS	Jean Macé	CALAIS	92	1 840 €	184 €	2 024 €
CALAISIS	les Dentelliers	CALAIS	115	2 300 €	230 €	2 530 €
CALAISIS	Martin Luther King	CALAIS	125	2 500 €	250 €	2 750 €

TERRITOIRE	COLLEGE	VILLE	Nombre d'élèves	Dotation par collège journée de cohésion (20€/élève)	Dotation par collège carrefour des parents (2€/élève)	Total financement par collège
CALAISIS	République	CALAIS	83	1 660 €	166 €	1 826 €
CALAISIS	Lucien Vadez	CALAIS	90	1 800 €	180 €	1 980 €
CALAISIS	Vauban	CALAIS	95	1 900 €	190 €	2 090 €
CALAISIS	Louis Blériot	SANGATTE	136	2 720 €	272 €	2 992 €
ARTOIS	Frédéric Joliot-Curie	CALONNE-RICOUART	90	1 800 €	180 €	1 980 €
LENS-HENIN	Jean-Jacques Rousseau	CARVIN	120	2 400 €	240 €	2 640 €
LENS-HENIN	Léonard de Vinci	CARVIN	130	2 600 €	260 €	2 860 €
LENS-HENIN	Louis Pasteur	OIGNIES	130	2 600 €	260 €	2 860 €
CALAISIS	Jean Monnet	COULOGNE	120	2 400 €	240 €	2 640 €
LENS-HENIN	Adulphe Delegorgue	COURCELLES-LÈS-LENS	143	2 860 €	286 €	3 146 €
LENS-HENIN	Claude Debussy	COURRIÈRES	140	2 800 €	280 €	3 080 €
ARRAGEOIS	Denis Diderot	DAINVILLE	163	3 260 €	326 €	3 586 €
BOULONNAIS	du Caraquet	DESVRES	145	2 900 €	290 €	3 190 €
ARTOIS	Henri Wallon	DIVION	120	2 400 €	240 €	2 640 €
LENS-HENIN	Anne Frank	DOURGES	130	2 600 €	260 €	2 860 €
MONTREUILLOIS-TERNOIS	du Bras d'Or	ÉCUIRES	157	3 140 €	314 €	3 454 €
MONTREUILLOIS-TERNOIS	Jean Jaurès	ÉTAPLES	139	2 780 €	278 €	3 058 €
AUDOMAROIS	Monsigny	FAUQUEMBERGUES	80	1 600 €	160 €	1 760 €
LENS-HENIN	Émile Zola	FOUQUIÈRES-LÈS-LENS	115	2 300 €	230 €	2 530 €
MONTREUILLOIS-TERNOIS	Pierre Cuallacci	FRÉVENT	75	1 500 €	150 €	1 650 €
MONTREUILLOIS-TERNOIS	Jacques Brel	FRUGES	80	1 600 €	160 €	1 760 €
LENS-HENIN	Langevin Wallon	GRENAY	105	2 100 €	210 €	2 310 €
CALAISIS	les Quatre Vents	GUÏNES	120	2 400 €	240 €	2 640 €
ARTOIS	Antoine de Saint-Exupéry	DOUVRIN	150	3 000 €	300 €	3 300 €
LENS-HENIN	Victor Hugo	HARNES	160	3 200 €	320 €	3 520 €
LENS-HENIN	François Rabelais	HÉNIN-BEAUMONT	140	2 800 €	280 €	3 080 €
LENS-HENIN	Gérard Philipe	HÉNIN-BEAUMONT	89	1 780 €	178 €	1 958 €
LENS-HENIN	Jean Macé	HÉNIN-BEAUMONT	65	1 300 €	130 €	1 430 €
ARTOIS	Romain Rolland	HERSIN-COUPIGNY	100	2 000 €	200 €	2 200 €
MONTREUILLOIS-TERNOIS	des 7 Vallées	HESDIN-LA-FORÊT	95	1 900 €	190 €	2 090 €
MONTREUILLOIS-TERNOIS	Jacques Prévert	HEUCHIN	63	1 260 €	126 €	1 386 €
ARTOIS	Jacques Prévert	HOUDAIN	128	2 560 €	256 €	2 816 €
MONTREUILLOIS-TERNOIS	Gabriel de la Gorce	HUCQUELIERS	115	2 300 €	230 €	2 530 €
ARTOIS	Maurice Piquet	ISBERGUES	90	1 800 €	180 €	1 980 €
ARTOIS	du Pays de l'Alloeu	LAVENTIE	151	3 020 €	302 €	3 322 €
BOULONNAIS	Jean Moulin	LE PORTEL	130	2 600 €	260 €	2 860 €
MONTREUILLOIS-TERNOIS	Maxence Van der Meersch	LE TOUQUET	80	1 600 €	160 €	1 760 €
LENS-HENIN	Paul Duez	LEFOREST	125	2 500 €	250 €	2 750 €
LENS-HENIN	Jean Zay	LENS	195	3 900 €	390 €	4 290 €
LENS-HENIN	Jean Jaurès	LENS	120	2 400 €	240 €	2 640 €
LENS-HENIN	Michelet	LENS	130	2 600 €	260 €	2 860 €
LENS-HENIN	Jean de Saint-Aubert	LIBERCOURT	98	1 960 €	196 €	2 156 €
CALAISIS	Jean Rostand	LICQUES	112	2 240 €	224 €	2 464 €
LENS-HENIN	Pierre et Marie Curie	LIÉVIN	160	3 200 €	320 €	3 520 €

TERRITOIRE	COLLEGE	VILLE	Nombre d'élèves	Dotation par collège journée de cohésion (20€/élève)	Dotation par collège carrefour des parents (2€/élève)	Total financement par collège
LENS-HENIN	Descartes Montaigne	LIÉVIN	160	3 200 €	320 €	3 520 €
LENS-HENIN	Danielle Darras-Riaumont	LIÉVIN	90	1 800 €	180 €	1 980 €
ARTOIS	Léo Lagrange	LILLERS	80	1 600 €	160 €	1 760 €
ARTOIS	René Cassin	LILLERS	105	2 100 €	210 €	2 310 €
AUDOMAROIS	Blaise Pascal	LONGUENESSE	135	2 700 €	270 €	2 970 €
LENS-HENIN	René Cassin	LOOS-EN-GOHELLE	82	1 640 €	164 €	1 804 €
AUDOMAROIS	Albert Camus	LUMBRES	176	3 520 €	352 €	3 872 €
CALAISIS	Boris Vian	MARCK	126	2 520 €	252 €	2 772 €
ARTOIS	Émile Zola	MARLES-LES-MINES	110	2 200 €	220 €	2 420 €
ARRAGEOIS	des Marches de l'Artois	MARQUION	152	3 040 €	304 €	3 344 €
BOULONNAIS	Jean Rostand	MARQUISE	225	4 500 €	450 €	4 950 €
LENS-HENIN	Blaise Pascal	MAZINGARBE	134	2 680 €	268 €	2 948 €
LENS-HENIN	Henri Wallon	MÉRICOURT	160	3 200 €	320 €	3 520 €
LENS-HENIN	Youri Gagarine	MONTIGNY-EN-GOHELLE	90	1 800 €	180 €	1 980 €
ARTOIS	Anatole France	NOEUX-LES-MINES	164	3 280 €	328 €	3 608 €
ARTOIS	Bernard Chochoy	NORRENT-FONTES	110	2 200 €	220 €	2 420 €
LENS-HENIN	Pierre Brossolette	NOYELLES-SOUS-LENS	100	2 000 €	200 €	2 200 €
BOULONNAIS	Albert Camus	OUTREAU	155	3 100 €	310 €	3 410 €
CALAISIS	les Argousiers	OYE-PLAGE	130	2 600 €	260 €	2 860 €
ARRAGEOIS	Marguerite Berger	PAS-EN-ARTOIS	106	2 120 €	212 €	2 332 €
MONTREUILLOIS-TERNOIS	du Bellimont	PERNES-EN-ARTOIS	89	1 780 €	178 €	1 958 €
LENS-HENIN	Paul Langevin	ROUVROY	155	3 100 €	310 €	3 410 €
LENS-HENIN	Jean Rostand	SAINS-EN-GOHELLE	90	1 800 €	180 €	1 980 €
BOULONNAIS	Paul Éluard	SAINT-ÉTIENNE-AU-MONT	134	2 680 €	268 €	2 948 €
BOULONNAIS	Roger Salengro	SAINT-MARTIN-BOULOGNE	113	2 260 €	226 €	2 486 €
ARRAGEOIS	Paul Verlaine	SAINT-NICOLAS-LEZ-ARRAS	181	3 620 €	362 €	3 982 €
AUDOMAROIS	de l'Esplanade	SAINT-OMER	168	3 360 €	336 €	3 696 €
AUDOMAROIS	de la Morinie	SAINT-OMER	80	1 600 €	160 €	1 760 €
MONTREUILLOIS-TERNOIS	Roger Salengro	SAINT-POL-SUR-TERNOISE	140	2 800 €	280 €	3 080 €
ARTOIS	Georges Brassens	SAINT-VENANT	95	1 900 €	190 €	2 090 €
LENS-HENIN	Joséphine Baker	SALLAUMINES	95	1 900 €	190 €	2 090 €
BOULONNAIS	le Trion	SAMER	180	3 600 €	360 €	3 960 €
AUDOMAROIS	François Mitterrand	THÉROUANNE	163	3 260 €	326 €	3 586 €
LENS-HENIN	Bracke-Desrousseaux	VENDIN-LE-VIEIL	155	3 100 €	310 €	3 410 €
ARTOIS	Paul Éluard	VERMELLES	113	2 260 €	226 €	2 486 €
ARRAGEOIS	Pablo Neruda	VITRY-EN-ARTOIS	160	3 200 €	320 €	3 520 €
BOULONNAIS	Pilâtre de Rozier	WIMILLE	115	2 300 €	230 €	2 530 €
LENS-HENIN	Léon Blum	WINGLES	142	2 840 €	284 €	3 124 €
AUDOMAROIS	René Cassin	WIZERNES	104	2 080 €	208 €	2 288 €
		Total	15 423	308 460 €	30 846 €	339 306 €

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Réussites Citoyennes
Direction de l'Education et des Collèges
Service Réussites Educatives et Prospectives

RAPPORT N°60

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 7 JUILLET 2025

PARTENARIAT ÉDUCATIF - BIENVENUE AU COLLÈGE

Le Département, à travers le projet de mandat et sa déclinaison au sein du pacte des réussites citoyennes réaffirme l'ambition de mener une politique éducative ambitieuse en faveur de l'épanouissement et de la réussite des collégiens, de la cohésion et du bien vivre ensemble et des relations pérennes entre les collèges et les acteurs du territoire.

La transition entre l'école et le collège constitue l'une des étapes les plus marquantes dans la scolarité d'un jeune : chaque élève doit trouver sa place, aborder de nouveaux repères et appréhender avec sérénité les quatre années au collège. Ce moment charnière peut également être un temps d'interrogation pour les parents.

Pour répondre à ces enjeux, et conformément aux ambitions du pacte des réussites citoyennes « favoriser l'intégration et la tolérance pour lutter contre les discriminations », et « accompagner les parents pour la réussite des collégiens » le Département propose aux 125 collèges publics du Pas-de-Calais de les accompagner à l'élaboration de deux actions structurantes, la journée de cohésion en faveur des 15 423 élèves de 6^{ème} attendus pour la prochaine rentrée et le carrefour des parents, destiné à leurs parents.

L'objectif de cette journée est de faire en sorte que chaque collégien de 6^{ème} trouve sa place, avec ses différences, dans le groupe classe. La journée se réalise en partenariat avec les ressources du territoire, notamment sur la thématique sport-nature. Elle peut également aborder d'autres domaines à l'initiative du collège comme les aspects culturels. Les collégiens, sous l'autorité des équipes éducatives des collèges, ont ainsi la possibilité de bénéficier d'activités spécifiques et de vivre ensemble un moment fort au début de leur scolarité au collège. Pour des raisons de sécurité, certaines activités sont encadrées par du personnel diplômé, mis à disposition par le partenaire.

Dans le cadre d'un appel à projet, ces journées qui se déroulent sur le site du partenaire ou au sein du collège, sont accompagnées financièrement par le Département sur la base d'un forfait maximal de 20 € par élève pour prendre en compte les frais liés à la billetterie et les activités ainsi que les transports entre les collèges et les lieux d'accueil.

Depuis 2021, près de 61 800 élèves de 6^{ème} ont bénéficié de cette action. L'évaluation du dispositif montre que la journée de cohésion permet aux jeunes collégiens de découvrir des ressources de proximité, la majorité des déplacements se faisant dans un rayon de moins de 20 kilomètres autour du collège, favorisant ainsi une meilleure connaissance de son environnement proche. En 2024, 38 structures partenaires ont accueilli ce dispositif, parmi lesquelles le parc Cabiddu à Wingles, la base nautique d'Ardres et le parc d'Olhain. Les enquêtes menées auprès des élèves révèlent que ce temps fort est un moment marquant pour les élèves et leur a permis de faire connaissance avec de nouveaux camarades, facilitant ainsi la transition vers le collège.

Le carrefour des parents permet aux collèges de mettre en place, autour de la rentrée scolaire, un moment convivial à destination des parents de 6^{ème}, permettant à ces derniers de mieux comprendre les grands changements entre l'école et le collège d'une part, et d'autre part d'accéder à une information sur le rôle de la collectivité dans le parcours éducatif de leur enfant. Lors de la première année de ce dispositif, 88 collèges se sont mobilisés, dont une dizaine en invitant des associations du territoire travaillant sur la parentalité. Interrogés lors de la rentrée 2024, les parents participants ont largement indiqué être mieux informés et plus rassurés à l'issue de ce carrefour.

Chaque collège est accompagné par le Département dans le cadre ce dispositif sur la base d'un forfait de 2 € par élève de 6^{ème} permettant notamment la prise en charge des frais liés au temps de convivialité. Au-delà du temps convivial, les établissements sont encouragés à mobiliser le tissu associatif territorial pour offrir des ressources et activités supplémentaires aux familles.

Ces deux dispositifs seront valorisés par une convention de partenariat qui reprend l'ensemble des actions attribuées par collège permettant ainsi une vision globale de l'engagement de la collectivité auprès de chaque collège public du Pas-de-Calais.

Il convient de statuer sur cette affaire et le cas échéant, de décider d'attribuer aux 125 collèges repris au tableau joint, d'une part les dotations liées aux journées de cohésion en faveur des élèves de 6^{ème}, et d'autre part la participation au carrefour des parents pour un montant prévisionnel de 339 306 €, au titre de la rentrée scolaire 2025, selon les modalités reprises au présent rapport.

La dépense s'imputerait sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	CP	Disponible	Proposition	Solde
C03-288E01	6568/93288	Dotations pour activités pédagogiques périscolaires	1 450 125,00	1 450 125,00	339 306,00	1 110 819,00

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 24/06/2025.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY